

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 Février 2025

Délibération n°2025/02

Date de convocation : 11 Février 2025
Date d'affichage : 12 Février 2025

Nombre de délégués en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 5

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf février à 18 heures 30, le comité syndical du Syndicat Intercommunal du centre nautique Lyon Saint Fons Vénissieux régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Nacer KHAMLA, président.

Présents : M. BARBA, M. BERZANE, Mme BOURGEAT, M GAUTIN, M. KHAMLA
Excusés : M. BLACHE, Mme GOUST, M. MEBARKI, Mme NUBLAT-FAURE, M. YAZAR
Absents : M. BUSTOS, M. DEBAT, M. MATEO, M. ODIARD et M. SAADAOUI

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Président rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est une obligation pour le Syndicat Intercommunal dans la mesure où celui-ci est assimilé à une commune de plus de 3 500 habitants.

Par ailleurs la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a créé par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Monsieur le Président propose donc d'examiner le rapport d'orientation budgétaire joint à ce rapport.

Après en avoir débattu, le comité syndical à l'unanimité :

- Prend acte et adopter le Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget 2025 sur la base du rapport présenté conformément à l'article 107 de la loi 2015-991 et annexé à la présente délibération.
- Dit que le présent rapport sera transmis à Monsieur le Préfet et que dans les conditions réglementaires, il sera mis à disposition du public.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président

Nacer KHAMLA

